

Comité d'experts spécialisé CES Santé et Bien-être des animaux - CES SABA 2018-2022

**Procès-verbal de la réunion
du 7 septembre 2021**

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Etaient présents le 7 septembre 2021 - Matin :

- Membres du comité d'experts spécialisé

Madame Catherine BELLOC, Monsieur Stéphane BERTAGNOLI, Monsieur Alain BOISSY, Monsieur Henri BOULOUIS, Monsieur Eric COLLIN, Monsieur David FRETIN, Madame Emmanuelle GILOT-FROMONT, Monsieur Etienne GIRAUD, Monsieur Lionel GRISOT, Madame Nadia HADDAD, Madame Viviane HENAU, Madame Elsa JOURDAIN, Madame Monique L'HOSTIS, Madame Sophie LE BOUQUIN-LENEVEU, Monsieur François MEURENS, Madame Elodie MONCHATRE-LEROY, Monsieur Pierre MORMEDE, Madame Carine PARAUD, Madame Ariane PAYNE, Madame Carole PEROZ, Madame Claire PONSART, Monsieur Claude SAEGERMAN, Monsieur Jean-Pierre VAILLANCOURT

- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient absents ou excusés :

Monsieur Jean-Claude DESFONTIS, Madame Maria Eleni FILIPPITZI, Madame Sophie LE PODER, Madame Gaëlle SIMON

Etaient présents le 7 septembre 2021 - Après-midi :

- Membres du comité d'experts spécialisé

Madame Catherine BELLOC, Monsieur Stéphane BERTAGNOLI, Monsieur Alain BOISSY, Monsieur Henri BOULOUIS, Monsieur Eric COLLIN, Monsieur David FRETIN, Madame Emmanuelle GILOT-FROMONT, Monsieur Etienne GIRAUD, Monsieur Lionel GRISOT, Madame Nadia HADDAD, Madame Viviane HENAU, Madame Elsa JOURDAIN, Madame Monique L'HOSTIS, Madame Sophie LE BOUQUIN-LENEVEU, Madame Sophie LE PODER, Monsieur François MEURENS, Madame Elodie MONCHATRE-LEROY, Monsieur Pierre MORMEDE, Madame Carine

PARAUD, Madame Ariane PAYNE, Madame Carole PEROZ, Madame Claire PONSART, Monsieur Claude SAEGERMAN

- Coordination scientifique de l'Anses

Etaient absents ou excusés :

Monsieur Jean-Claude DESFONTIS, Madame Maria Eleni FILIPPITZI, Madame Gaëlle SIMON, Monsieur Jean-Pierre VAILLANCOURT

Présidence

Monsieur Gilles MEYER assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : 2020-SA-0009 « Avis relatif à l'ingestion des corps étrangers par les bovins : état des lieux des affections par corps étrangers chez les bovins ; moyens préventifs et curatifs de ces affections » "

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le président, après avoir vérifié en début de réunion que les experts n'ont pas de nouveaux liens d'intérêts à déclarer, précise que l'analyse des liens déclarés n'a pas mis en évidence de risque de conflit au regard des points de l'ordre du jour mentionné ci-dessus.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président du CES SABA étant membre du GT « Corps étrangers bovins », la présidence de séance est confiée à la vice-présidente du CES SABA, pour l'étude du dossier.

La vice-présidente vérifie que le quorum est atteint avec 24 experts sur 28 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Contexte

L'association Robin des Bois (membre du Conseil d'Administration de l'Anses) a saisi l'Anses sur la problématique des corps étrangers (CE) chez les bovins et de l'aimant en tant que moyen de prévention principal.

La saisine de l'Anses portait sur l'évaluation de risque pour l'animal et pour la santé publique de l'ingestion de corps étrangers par les bovins et du traitement préventif par les aimants, et elle comportait un descriptif précis des étapes à suivre par l'expertise.

Après analyse de la saisine, des bases de données disponibles et l'audition de l'association Robin des Bois (RDB) par le CES SABA, les préoccupations soulevées par l'association RDB ont été reformulées pour préciser les questions que l'expertise pouvait traiter en fonction des données disponibles. Le contrat d'expertise a été rédigé de la façon suivante : dresser un état des lieux des affections par des corps étrangers chez les bovins et sur les moyens curatifs et préventifs de ces affections, sur la base des éléments disponibles en France ou dans d'autres pays comparables en matière d'élevages bovins.

L'Agence pourra alors renseigner l'association sur la possibilité ou non de mener une évaluation de risque, compte tenu des éléments disponibles.

Organisation de l'expertise

Le traitement de cette saisine a été confié au GT « Corps étrangers bovins » qui s'est réuni douze fois entre le 16/06/2020 et 03/08/2021.

Suite à la discussion en CES lors de sa séance de juin 2021, le GT a intégré les modifications proposées par le CES SABA et finalisé les réponses aux questions de la saisine. Le rapport est présenté pour validation.

Discussion : synthèses des échanges en réunions des 12 janvier, 08 juin et 07 septembre 2021 qui ont porté sur les points suivants :

- Types de CE mis en évidence

- La conclusion du GT sur l'absence de cannettes parmi les types de CE retrouvés dans le rumen de vaches repose à la fois sur les données issues des bases de données d'autopsie et de la revue bibliographique. Celle-ci a en effet été vérifiée, y compris les articles portant sur des cas cliniques individuels.
- La terminologie utilisée pour désigner les CE par les auteurs dans leurs publications est variable et peut porter à confusion.
- Le CES suggère d'ajouter un paragraphe sur l'origine présumée des CE.
- Discuter dans le rapport l'existence ou non d'une corrélation entre la taille des CE et les lésions observées.
- Souligner la sous-estimation des CE non ferromagnétiques.

- Impact sur le bien-être animal

- Il existe très peu de données disponibles sur les aspects de bien-être animal associés à cette question des corps étrangers et des aimants.
- L'idée de mener une enquête auprès des vétérinaires praticiens, pour évaluer leur perception de l'évolution de la douleur chez l'animal, suite à la mise en place d'un traitement dans les cas de réticulopéritonite traumatique (RPT) liée à l'ingestion d'un CE est évoquée. Les experts du GT ont renoncé à cette idée, du fait de la grande difficulté à formuler une question simple aux vétérinaires sur ce sujet, la douleur étant un paramètre très difficile à mesurer. A cela s'ajoute l'incertitude dans la pose du diagnostic de la RPT et la difficulté d'évaluation de l'efficacité curative de l'aimant seul sur le terrain, celui-ci étant très souvent accompagné d'un traitement médical complémentaire.

- Impact sur la santé animale

- Bien définir le type d'étude réalisé (descriptive ou analytique) afin d'utiliser les termes et conclusions appropriés et être plus explicite sur les facteurs de confusion évoqués dans le rapport.
- Faire un bilan comparatif des conclusions qui peuvent être tirées des différentes catégories d'études et analyser s'il y a ou non convergence en termes d'impact des CE sur la santé animale.
- Consacrer un paragraphe à la comparaison des chiffres avancés par l'association Robin des bois et les résultats obtenus par le GT après analyse de la base de données SI2A (Système d'information sur l'inspection en abattoir).

- Aimants

- Elaborer des recommandations sur l'usage des aimants selon le type d'élevage et les différentes situations contextuelles.
- Discuter dans le rapport si les aimants peuvent eux-mêmes être facteurs de risque de lésions de RPT.
- Mieux expliquer le lien entre l'aimant et la présence de CE : « Dans le cadre des études, la présence des aimants aisément repérables facilite la récupération des CE qu'ils ont captés ».
- Dans les conclusions sur la dissolution des aimants, il est difficile de donner une échelle de temps.

La conclusion sera ainsi formulée : « Tous les arguments indiquent que cette dissolution est négligeable à l'échelle de la vie de l'animal et dans les conditions physiologiques ».

Moyennant la prise en compte de l'ensemble des points de discussion, la vice-présidente du CES propose une étape formelle de validation avec délibération et avec vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts du CES SABA valident, à l'unanimité des présents, le rapport et les conclusions - recommandations de l'expertise relative au traitement de la saisine 2020-SA-0009 sur l'ingestion de corps étrangers par les bovins.

M. Gilles MEYER
Président du CES SABA 2018-2022